

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AOÛT 2025

Le 08 août deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TRENTELS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Trentels, sous la présidence de M. Lionel PAILLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 août 2025

Membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Membres votants
15	12	02	14

PRÉSENTS :	M. PAILLAS Lionel, Mme LAMBERT Marylin, Mme FAUBEL Elisabeth, M. LOPEZ Jean-Pierre, M. LABROUSSE Philippe, Mme RENoulLEAU Sandra, Mme VOIRIN Nathalie, Mme OLIVIER-JOLY Alicia, M. DESPRAT Christophe, M. DA SILVA Jean-Paul, Mme BONNEILH Claire, M. BONNOR Richard
PROCURATIONS	M. SECHET Frédéric à M. DESPRAT Christophe, M. GRANICZNY Dominique à M. PAILLAS Lionel
ABSENTE	Mme EL OUADIDI Khadija
REPRÉSENTÉS	M. SECHET Frédéric, M. GRANICZNY Dominique
SECRÉTAIRE DE SÉANCE :	Mme FAUBEL Elisabeth

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 24 juillet 2025.

Monsieur le Maire désigne un secrétaire de séance, Il s'agit de Mme Elisabeth FAUBEL.

DÉLIBÉRATION N° 2025-058 : Travaux d'aménagement du parking de la poste dans le bourg de Trentels – Convention relative à la participation financière communautaire entre la CC Fumel Vallée du Lot et la commune

Votes pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vu la délibération du Conseil communautaire Fumel Vallée du Lot n°2021-A-16-STT en date du 25 février 2021 relative aux conventions de participation financière communautaire sur des travaux de voirie ;

Considérant l'article Article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant qu'en cas d'urgence, le délai de convocation de l'assemblée peut être abrégé par le maire,

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de se réunir en urgence avant les congés d'été, suite à la réception récemment du projet de convention avec la communauté de communes Fumel Vallée du Lot concernant leur participation pour des travaux de voirie sur le parking de la poste dans le bourg de Trentels.

En effet, le conseil municipal doit valider ce projet de convention avant que celui-ci soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire de la rentrée.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune peut solliciter une participation financière de la communauté de communes Fumel Vallée du Lot dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie et plus précisément pour des travaux nécessaires à la réalisation d'ouvrages relevant de la compétence de la Communauté de communes Fumel Vallée du Lot pour des enduits bicouche ou de béton bitumeux (fourniture et mise en œuvre) et autres matériaux.

À cet effet, une convention doit être passée avec la communauté de communes de Fumel Vallée du Lot (projet en annexe).

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de convention dont l'objet est le suivant :

« La présente convention régit les dispositions relatives à la nature de la participation communautaire (type de travaux et leur localisation), de la participation financière communautaire (plafonné à 15 000.00 € HT), de son entrée en vigueur et de sa durée. »

Il rappelle que les travaux consistent en la remise en état du revêtement de la chaussée du Parking de la Poste dans le bourg de Trentels, sous compétence communautaire.

Le Conseil municipal, Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- **D'émettre** un avis favorable au projet de convention avec la communauté de communes Fumel Vallée du Lot pour des travaux de voirie, pour un montant plafonné à 15 000.00 € ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention relative à participation financière concernant des travaux de revêtement de chaussée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Le 09 août 2025

Le Maire, M. Lionel PAILLAS

Le Secrétaire de Séance, Mme Elisabeth FAUBEL

